M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): D'accord, seulement je ne vois personne qui ressemble au Seigneur du côté du gouvernement. Les députés de ce côté-là peuvent penser qu'ils sont des seigneurs, mais les faits sont différents. Je parle de la situation actuelle. Même avec le supplément actuel de revenu garanti pour les personnes de 65 à 70 ans, une fois que ces personnes obtiennent le supplément, elles dépassent le niveau d'exemption de l'impôt sur le revenu et, au lieu de toucher la garantie nette que le ministre de la Santé nationale et du Bienêtre social (M. Munro) est supposé leur donner, elles obtiennent moins, parce que son cher ami, le ministre des Finances (M. Benson), intervient avec son impôt. D'après le nouveau barême, ce sera même pire.

Le ministre se lève-t-il pour faire une déclaration?

L'hon. M. Munro: Non. Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au député?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Certainement.

L'hon. M. Munro: Il y a quelques instants, le député a déclaré qu'il n'aimait pas la recommandation du bill qui vise à rendre permanent le programme du supplément de revenu garanti. Il ne l'aime pas parce qu'elle perpétue les distinctions entre des personnes âgées, entre celles qui ont vraiment besoin d'un supplément et celles qui n'en ont pas besoin et qui ne reçoivent que la pension de sécurité de la vieillesse. En réalité, voici ce que je demande au député: voudrait-il éliminer entièrement le programme du supplément de revenu garanti? S'il ne veut pas rendre ce programme permanent ou s'il désire son élimination progressive, pense-t-il que l'argent qui y serait affecté devrait aider les pensionnés en général dans un programme absolument universel? Ma seconde question est la suivante: serait-il alors toujours disposé à recommander seulement \$100 comme limite pour tous les pensionnés du pays?

M. Gilbert: Le ministre n'a pas compris, monsieur l'Orateur.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je croyais que le ministre m'écoutait attentivement.

L'hon. M. Munro: Je le faisais.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Puis-je répondre à sa première question en disant catégoriquement oui, je voudrais revenir au programme complètement universel. Je me rends compte que nous n'avons pas l'appui du chef de l'opposition (M. Stanfield) sur ce point, mais je crois que je pourrais le gagner à ma cause si je pouvais lui consacrer un certain temps. Bien sûr, j'aimerais revenir au programme complètement universel et je percevrais bien plus d'argent en imposant le revenu des 10 p. 100 de la population qui se trouvent au sommet de l'échelle. Je vois le ministre branler du chef.

L'hon. M. Munro: Le député sait parfaitement combien il retirerait.

M. Peters: L'argent ne manque pas là.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je sais qu'il ne me reste plus de temps mais

j'espère que vous m'autoriserez à prolonger mon discours des deux minutes prises par le ministre. J'en reviens à sa proposition. Si nous nous contentons de redistribuer simplement les sommes actuellement versées aux vieillards, c'est à mon avis impossible; mais si nous considérons la famille canadienne en tant qu'unité et si nous sommes disposés à redistribuer équitablement l'ensemble de nos richesses à nos vieillards, c'est une chose faisable.

Je réponds maintenant à la deuxième partie de la question du ministre. Il m'a demandé si j'approuvais toujours une pension de \$100 par mois.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre.

- M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Puis-je avoir quelques minutes supplémentaires, monsieur l'Orateur?
- M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Son temps de parole étant expiré, il est nécessaire que le député obtienne le consentement unanime de la Chambre.

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): La Chambre consent-elle unimement à ce que le député termine son discours?

Des voix: D'accord.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je remercie les députés de leur amabilité. Je pensais avoir fait bien comprendre au ministre et à la Chambre, dès les deux premières phrases de mon discours, qu'à mon avis nous devrions être saisis d'un bill prévoyant une pension uniforme de \$150. Il est exact qu'en 1966 nous demandions \$100 par mois maintenant nous en demandons \$150. C'est la position que j'adopte et que mon parti adopte et selon moi elle semblera raisonnable à nos concitoyens. Je le répète, si nous essayons de mettre les gens âgés à l'écart et de les laisser à eux-mêmes, de nous affairer et de redistribuer les richesses que nous leur avions réservées, c'est impossible. Mais si nous envisageons la société canadienne comme un tout, nous pouvons procéder à la redistribution.

Je termine en signalant une disposition du bill assez ingénieuse, qui concerne le supplément de revenu garanti. Le ministre en a parlé. Le gouvernement veut que les augmentations n'entrent pas en vigueur avant le 1° avril. Cette décision s'appliquerait au supplément de revenu garanti, et le chef de l'opposition l'a relevé tout particulièrement. Toutefois, je remarque que le bill a été préparé d'une façon si subtile que les bénéficiaires du supplément de revenu garanti toucheront à peu près la même somme d'argent en janvier, février et mars, que le bill soit adopté ou non. S'il est adopté, ils jouiront du taux prévu dans la loi sous sa forme actuelle. Il équivaut au chiffre mentionné par le ministre.

L'hon. M. Monteith: N'est-ce pas \$111.41?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Ce sera davantage. Ils toucheront en plus le supplément d'indexation de 2 p. 100. C'est ce que le bill leur accorderait aux mois de janvier, février et mars, s'il est adopté. Sinon, ils touche-